

Journée de Réflexion Disciplinaire

Langues Vivantes, 19 novembre 2009

Responsables groupe LV, SNES national : Thérèse Jamet-Madec, Marc Rollin

Présents :

Anita Pacheco (Orléans)	Hélène Bonnin (Toulouse)
Anne-Laure Tidjiti (Bordeaux)	Isabelle Cheviet (Dijon)
Annie Le Cléach (Paris)	Jacqueline Kempton (Dijon)
Aurore Rambourg (Reims)	John Roux (Lyon)
Blandine Farneti (Lyon)	Nathalie Faivre (Besançon)
Bruno Auer (Créteil)	Pascale Ortoli (Corse)
Dominique Perrin (Strasbourg)	Richard Comerford (Versailles)
Floriane Buvat (Créteil)	Thierry Massonnier (Clermont)
Gilles Yeche (Nantes)	Violette Diaz (Créteil)

Excusés :

Catherine Piecuch (Lille), Jérôme Nassoy (Lille), Colette Combet (Marseille), Virginie Pere (Marseille), Mireille Breton (Versailles)

Lors du tour de table, des collègues expliquent que les CALV sont mourantes dans plusieurs académies, sauf Lyon et Strasbourg qui expliquent qu'elles continuent à se réunir deux fois par an.

Rappel des objectifs de la JRD:

- faire le bilan sur les points délicats
- sert à former des collègues pour qu'ils prennent en charge les questions LV académiquement, avec l'idée que chaque académie devienne autonome.

Rappel de l'importance des remontées académiques (pour les instances dirigeantes, pour nourrir notre réflexion et nos publications).

I. Discours de N. Sarkozy (intro: Thérèse Jamet-Madec)

Il a donné les grandes lignes de la réforme du lycée, en définissant les LV comme une priorité:

1. « maîtriser 2 ou 3 langues de communication »

- maîtriser des langues, d'accord ; de communication, non. Certes, une langue sert à communiquer mais dans l'esprit gouvernemental, communiquer, c'est aller vers une langue utilitaire (esprit de l'approche actionnelle, par tâches); or de la 6^{ème} à la Terminale, on ne peut pas demander aux élèves de savoir

uniquement demander son chemin, par exemple:

- pour nous, les élèves doivent communiquer dans la langue cible mais le support de communication est fondamental, d'autant que langue et culture, langue et pensée sont liées
- d'ailleurs, les programmes qui ont intégré le CECRL n'ont pas renoncé aux dimensions culturelles et citoyennes que l'Inspection Générale rappelle.

2. faire des « bilingues voire des trilingues »

- à moyens constants, ce n'est pas possible
- nous pensons que si les élèves ont une bonne maîtrise de la langue cible, c'est déjà bien, surtout étant donné les conditions (2h de cours par semaine, avec des effectifs autour de 35, dédoublements à partir du 25^{ème} et pas partout, du matériel souvent inexistant, aucune émission en VO à la télé ou à la radio...)
- le président aurait-il confondu maîtrise et bilinguisme ?

3. les « trilingues »

- mais sur quelle LV3 ? Elle a été tuée.
- en plus, dans le cadre de la réforme du lycée, rien n'a été fait pour les faire revivre;
- les marchands de certifications pourront toujours critiquer le mauvais des élèves français pour vendre leurs produits.

4. les confirmations dans la réforme du lycée de Chatel

- LV2 intégrée dans tronc commun
- développer un pôle linguistique en L
- organisation de l'enseignement des LV en groupes de compétences, toutes séries confondues (objectif: faire des réduction de postes). Rappelons que le Snes condamne les groupes de compétence . Voir argumentaire sur le site : <http://www.snes.edu/-Groupes-de-competences-.html>
- horaires globalisés LV1/2 : 5h30 en 2^{nde} ; 4h30 en 1^{ère} ; 4h en terminale.

Déjà attaquées lors de l'ancienne réforme du lycée, les LV étaient en mauvaise position mais là les choses devraient encore s'aggraver.

Tout cela n'aide pas les enseignants qui vivent de plus en plus mal les inspections. A Rennes, les IPR ont envoyé une circulaire précisant ce qu'ils attendent des professeurs lors d'une inspection:

- développer l'aide individualisée,
- préparer les élèves aux études supérieures,
- vérifier l'implication du professeur dans son établissement, en particulier au sein du Conseil pédagogique. Perspective = la promotion au mérite ?

Lors de l'audience du S3 au Rectorat, celui-ci a dit que le SNES n'a pas bien compris mais insiste sur l'importance de l'implication des professeurs. A compétences égales, un prof qui s'implique sera récompensé.

Conseil: lors d'une inspection, rappeler que les programmes doivent être respectés, comme le rappellent les IG, contrairement aux IPR qui mettent en avant le CRCRL.

Débat

- La loi de 2009 sur le statut des fonctionnaires laisse entrevoir la modification de la manière dont nous sommes évalués. A terme, nous ne serons plus inspectés par les IPR. Ils appuieront leur jugement sur des signes extérieurs de nos activités (voyages, présence au CA...) pour voir si nous sommes méritants.

- Le mérite : en effet, dans les secrétariats administratifs, l'évaluation se fait déjà par entretien individualisé avec le chef d'établissement. Depuis cette année, la notion de mérite sert à l'évaluation des agents comptables et des intendants de catégorie A. A terme, il y aurait un chef d'établissement par bassin, les CPE et les intendants auraient un rôle administratif, et les professeurs feraient de l'enseignement et de l'encadrement des élèves (voir réforme du lycée).

II. Les « nouveautés problématiques » (intro: Marc Rollin)

II.1. Socle commun / A2 / livret de compétences

Prévu par la loi d'orientation de l'école d'avril 2005, le « livret personnel de compétences » des collégiens est généralisé depuis cette rentrée. Ce document, qui permet de suivre l'acquisition par les élèves des compétences et des connaissances du « socle commun », deviendra obligatoire à la session 2011 du brevet des collèges. Il n'existe pas encore de forme unifiée (papier, électronique) pour ce document.

Toutes les compétences sont transversales (en théorie, tout enseignant peut les valider) mais en français et en LV, nous avons nos propres cases à cocher.

Le A2 n'est ni plus ni moins que la compétence (ex « pilier ») 2 du socle. Les enseignants de LV valident déjà une partie du livret de compétences alors que celui-ci n'est pas encore une obligation. Le socle devait être évalué sur l'ensemble de la scolarité au collège or le livret de compétences est pensé comme un outil d'évaluation réservé à la classe de troisième.

Cela pose la question de la stratégie (et du mandat) à adopter: pour en finir avec le A2, il faut amener tous les collègues à lutter contre le socle commun. D'autant que nous ne parviendrons pas à obtenir une épreuve terminale de LV tant que le A2 existera (puisqu'il atteste l'acquisition de compétences écrites et orales).

C'est pourquoi il ne faut pas lire de contradiction entre les résultats de l'enquête collège qui montre que la majorité des collègues sont en faveur d'une épreuve orale et notre nouveau mandat (mars 2009) qui dit que le SNES exige une épreuve écrite. Il y a une explication stratégique :

- le A2 est de fait une évaluation des compétences orales, ce qui complique notre demande d'une épreuve orale « pure » de LV auprès du Ministère ;
- le risque est grand d'obtenir, en l'état actuel des choses, un oral bricolé, sans cadrage ;
- un oral de LV sur 100 3^{ème} représente environ 80h, entre la préparation et la passation, ce qui est compliqué avec le calendrier actuel de fin d'année au collège ;
- paradoxe à demander une épreuve orale quand les collègues expriment leur difficulté à évaluer les compétences orales du A2, du fait du nombre important d'élèves, au niveau souvent très hétérogène ;
- l'avantage de l'épreuve écrite, c'est celui du cadrage national, face à un A2 local, bricolé.

Ce mandat est donc une stratégie intermédiaire, modifiable.

Débat

- Pb chronologie: quand valide-t-on le livret par rapport au brevet ?
- Surévaluation (temps passé à évaluer) entraîne la baisse du niveau.
- Les nouveaux ENT (Educ Horus, la classe.com, Sconet, Place du lycée, etc) sont des instruments de contrôle de l'administration et des parents, sur la notation, le cahier de textes et les cours. Leur utilisation mériterait d'être cadrée pour éviter des dérives. Voir déjà le zèle de certains IPR, qui exigent des notes sur chaque bulletin dans les cinq activités langagières.
- Les micro-compétences fragilisent les élèves qui sont déjà fragiles. Lors d'une audience à Rennes, un IPR d'EPS et un IPR des séries technologiques ont exprimé leur accord avec cet argument ! En EPS, ils ont vu les limites d'un enseignement par micro-compétences. Proposition (à Rennes) de visites croisées, avec plusieurs IPR.
- Le SNES condamne le Socle. Le socle n'avait pas de réalité en l'absence du livret de compétences. Maintenant il existe dans le livret. Il faut faire vivre le mandat du SNES : on refuse le socle car il représente un appauvrissement des apprentissages. Voir le mandat sur le livret et sur le socle commun adopté à la dernière CA nationale des 17 et 18 novembre :

« Il appelle les collègues à ne rien se laisser imposer et à construire collectivement le refus de la validation du socle commun par le livret de connaissances et de compétences et, en l'absence de réel cadrage national, l'expérimentation de l'épreuve d'histoire des arts. »

Il faut convaincre les collègues et éviter ainsi la division au sein des équipes. Certains collègues considérant, souvent par manque d'informations, que le livret est une bonne base de travail.

Se référer notamment à une étude américaine sur les résultats de la surévaluation qui entraîne une baisse du niveau général. La notion même de 'compétence' est à rejeter en faveur d'une autre conception qui associe savoir et compétence. L'évaluation permanente se fait au détriment des savoirs des élèves, mais à l'avenir elle facilitera l'évaluation des enseignants !

II.2. Brevet / pas de PDFM

De la dernière version du DNB proposée en juin dernier aux syndicats, il ne reste plus qu'un oral d'histoire des arts, facultatif cette année et obligatoire l'an prochain. Le Ministère a, pour le moment, renoncé à mettre en place un oral de LV sur PDFM (parcours de découverte des formations et des métiers), parcours que l'on retrouve dans un des piliers du socle commun et qui consiste à contraindre l'élève de 3^{ème} à faire des stages et des recherches concernant son orientation, difficilement évaluable et socialement discriminante.

Nous sommes, comme tous les enseignants, concernés par l'enseignement de l'histoire des arts, auquel nous sommes censés nous associer (voir mandat ci-dessus).

II.3. Certilingua

C'est un nouveau label certificateur qui est apparu dans trois académies: Nancy-Metz, Lille et Rennes. Il s'agit d'une certification académique concernant les élèves de Terminale de section euro.

Comme les autres certifications nationales (dont les appels d'offre arrivent à échéance cette année), elle est liée au consortium ALTE (Association of Language Testers in Europe) qui a fait des langues un marché. Cambridge a d'ailleurs déjà acheté les droits pour la donner.

Comme les autres certifications, c'est une menace sur notre capacité à évaluer et à attester, via nos diplômes, des savoirs et des compétences des élèves et sur le Baccalauréat. Elle rompt aussi avec l'idée d'égalité de traitement de tous les élèves.

Liée à un pilotage local (académique et d'établissement), elle pourrait se révéler encore plus difficile à remettre en cause mais une marge de manœuvre existe: les établissements doivent demander une accréditation et la soumettre au vote du C.A.

Débat

- Concurrence avec la mention 'section européenne' ?
- Dans l'académie de Lyon, un lycée expérimenterait des certifications dont les sujets viendraient d'Allemagne et y seraient corrigés ensuite.
- La demande du SNES : que le baccalauréat soit aligné sur des critères européens. Qu'il soit reconnu en Europe. Cf. BTS CI l'année dernière, BTS STI cette année qui tend vers ça.
- Et l'avenir des certifications en 2^{nde} ? Il faut demander un bilan auprès de MEN, et demander ce qu'il entend faire du dispositif maintenant.
- On peut désormais demander à ce que le travail fait en section européenne soit pris en compte comme une option, lors de l'inscription au bac. Question : si c'est une 1^{ère} option, est-ce que cela veut dire que les points au-dessus de la moyenne seront doublés ?
- A Toulouse, le fait de faire passer des certifications = "une obligation de service" selon le Recteur, dans un PV de CAPA. En 2008, les professeurs ont reçu une convocation à faire passer des épreuves dites du 'baccalauréat' alors qu'ils faisaient passer des certifications !

II.4. DP6 / Bac Pro

La transformation des BEP en Bac Pro a conduit à l'introduction d'une LV2 dans les Bac Pro tertiaire.

Faute de préparation et de moyens, les établissements imposent souvent l'espagnol à tous les élèves, y compris à ceux qui n'en ont jamais fait, en utilisant, dans de nombreux cas, des profs de collège en sous-service.

De nombreux élèves de Bac Pro viennent de 3^{ème} DP6 dans laquelle il n'y a plus de LV2 donc leur demander de la reprendre ensuite est scandaleux.

Cela pose donc la question:

- de la pertinence du maintien de la DP6 en l'état actuel;
- du mandat du Snes sur cette question.

En tout état de cause, c'est une nouvelle attaque contre la diversification !

Débat

- Situation catastrophique à Créteil.
- La rupture de continuité n'est pas nouvelle: elle existait déjà avec les élèves venant de lycée pro et qui entraient au lycée général.
- Le problème, c'est que cette rupture de continuité concerne une minorité d'élèves.
- Pb service des collègues: depuis des années, les TZR notamment, font des compléments en LP pour éviter les compléments de service sur deux établissements (chantage des chefs d'établissement).

- Nous sommes pris entre la défense ou la survie de la discipline et la défense du statut (aller en LP), ce à quoi s'ajoute la défense de notre monovalence (certifiés, agrégés) face à la polyvalence des collègues de LP (PLP2).
- A Lille, le SNES a alerté les fédérations de parents d'élèves. A Rennes, audience accordée. Gêne au rectorat : ils n'avaient pas anticipé ce problème.
- Il faut demander des audiences et alerter les parents !

III. Réforme du lycée (intro: Valérie Sipahimalani)

La réforme prévoit (docs ministériels du 18/11/09):

- des horaires constants qui incluent les dispositifs d'aide donc qui signifient une baisse des horaires disciplinaires actuels;
- développement autonomie des établissements: $\frac{1}{4}$ des horaires donné par division est à charge de l'équipe pédagogique qui doit ventiler les dédoublements par discipline, via le conseil pédagogique, puis vote au C.A
- L'économie devient obligatoire pour tous sous une forme ou une autre (SES, EAG...)
- 2de et Première: accompagnement = soutien, approfondissement ou orientation
- LV: horaires globalisés pour les 3 ans, par groupes de compétences (LV2 ou LR): Seconde, 5h30, Première (4h et demie) et Terminale, 4h
- 54h à répartir pour les 2 explorations (de 1h30): SES ou EAG obligatoire et un autre enseignement. Les élèves pourront prendre un enseignement de 3h facultatif en LV3 ou langues anciennes (qui peut aussi être pris à moitié pour une option d'exploration).
- maths, sciences physiques et SVT s'arrêtent en Seconde comme enseignement obligatoire
- Terminale L: 2h littérature française en français et 1h30 DNL en littérature étrangère = « adossement international de la série L » (contradiction avec discours présidentiel)
- Première L: 3h d'approfondissement en LVE, ou langues anciennes, (ex langue de spécialité)
- application progressive : 2de 2010 - 1^{ère} 2011 - Term 2012
- globalement ce qui pose problème: gestion de la pénurie par le local, glissement de missions (notamment du travail des Co-psy vers les enseignants), pb de la diversification des séries (par la mise en place des groupes de compétence), individualisation
- quel avenir pour les classes européennes ?

Débat

- Le rôle du Conseil pédagogique

Pour le moment, il ne peut pas mettre en cause la liberté pédagogique. Il n'a pas de pouvoir décisionnel. Mais allons-nous vers une réécriture des textes qui régissent cette instance ? Pour donner plus d'autonomie aux établissements ? Pb. potentiel du conflit CA/Conseil pédagogique. On a des listes syndicales au CA, mais on est nombreux à boycotter le Conseil pédagogique. Que faire si on doit voter au CA des 'recommandations' émanant du Conseil pédagogique ?

- Le SNES s'oppose à :

- La gestion de la pénurie par le local
- La diminution de l'horaire disciplinaire
- Le transfert de l'orientation des Co-psys aux enseignants

Sections européennes (intro: Marc Rollin)

- un seul texte (circulaire n°92-234 du 19/08/92) aux contours flous, avec parfois des déclinaisons académiques
- esprit: pour tous: « section » et non classe (ouverture dans « techno », « pro »); pb: réalité: dérives: classes pas sections, élitisme (enjeux classes favorisées, résultats bac, concurrence étab, augmentée par ouverture carte scolaire)
- différence: collège et lycée car pas dnl au collège en général mais enseignement de 2h fait par le prof de LV (pas d'horaires DNL au lycée)
- questions qui nous sont posées:
 - quelle DNL, combien d'heures et quel recrutement ? Que des profs de LV, comme au collège ?
 - quels contenus sans programme national et quelle certification du niveau élèves ?
 - ouvrir une euro par bassin pour améliorer la carte d'implantation et limiter les effets pervers de l'ouverture de la carte scolaire ?
 - favoriser les DNL d'une discipline commune ou pas ?
 - quel recrutement des élèves ?
- concurrence des établissements, amplifiée par l'ouverture de la carte scolaire.

Débat

Créteil:

- classe en 2de et ensuite section en 1^{ère} et Term
- histoire-géo = discipline parfaite car discipline continuée dans toutes les séries
- pas d'horaires, les établissements doivent prendre sur leur DHG; IUFM recrute après des stages longs en Allemagne et Etats-Unis
- programme en DNL est piloté, par ricochet, dans programme série en HG
- pb implantation: euros espagnol au collège qui ne trouvent pas de traduction au lycée
- des collègues formés mais pas de poste
- pb des sorties quand c'est une section
- pb des postes: ce sont des postes spécifiques académiques

Strasbourg:

- obligation de l'allemand dès le primaire

- généralisation bilangues anglais/allemand (45% des élèves) mais cela a un coût: donc passage à 2h30 par langue au lieu de 3h

- parallèlement, les bilingues, enseignement paritaire 13-13h mais qui crée une perte d'élèves progressive au fil des années, au vu de la difficulté. L'europeenne apparaît ainsi comme une solution pour ces élèves, en plus des ex-bilingues.

Ainsi, chaque lycée a une euro, à majorité allemand puis anglais (5 en espagnol).

Ce sont des classes, 80% sembleraient provenir de S.

- DNL : plutôt maths pour l'allemand et anglais pour histoire-géo

- des questions sur l'habilitation: pour Abibac, d'accord mais pour l'habilitation, on ne refusera pas un collègue volontaire. Question des fond: les collègues formés sont-ils habilités dans la langue, même après quelques mois à l'étranger ?

- ouverture à l'international

- question: que veut-on faire de la DNL à l'intérieur d'une série ? Les élèves sont pris en prépa ou à sciences po parce qu'ils sont bons en langues, pas pour la DNL !

Dijon

- objectif: faire des classes d'élite en Seconde

- quelle finalité des euros quand on voit résultats des certif (50% en A2) ?

Lyon

- politique axée sur bilangues pour aider allemand, italien et allemand: le pb des bilangues, c'est le passage au lycée

- pb du remplacement des profs de DNL

- certifications bradées: collègues de DNL pas très compétents, ce qui entraîne des plaintes de parents

- importance que ce soit un autre prof qui fasse la DNL pour montrer que la langue n'est pas qu'un outil des profs de langue

Reims

- argument des collègues d'histoire-géo: ce n'est pas la langue qu'ils enseignent mais leur discipline donc ça ne peut pas être les profs de LV !

- développement de la DNL en sciences de l'ingénieur

- recrutement des élèves doit être cadré

Besançon

- les IA ne se concertent pas pour l'ouverture des bilangues

- plus de bilangues que d'europeennes: en terme horaire, les élèves y perdent sur l'ensemble du cursus et torpillent les langues anciennes car bilangues les prennent moins

Rennes

- sections euros rentrent dans le volet internationalisation
- ce sont des vitrines pour le Ministère ou le Rectorat: serait une prise en considération des LV mais, en fait, c'est de la poudre aux yeux
- circulaire rectorale qui dit que sans DNL, il n'y a pas de section euro donc tous les chefs ont du trouver un prof de DNL pour se mettre en conformité
- lors d'une interview d'un chef d'établissement, celui-ci a répondu que les collègues vont régulièrement se former et à la fin c'est la Dexaco qui donne le B2 grâce à une épreuve écrite qui est une lettre de motivation puis un oral de 15 minutes avec l'IPR. Le chef d'établissement a précisé que cette formation aide à obtenir des assistants de langue.
- par ailleurs, un projet d'établissement dans un lycée de Brest: des collègues, y compris des CPE, vont en formation pour obtenir une habilitation car selon le projet le bain de langue sera ainsi plus important ! Quel bain ? Quelle langue ?

Toulouse

- DNL est un risque d'ouverture vers la bivalence
- alibi pour faire des classes de bon niveau
- DNL entérine communication

Paris

- sceptique: contre-productif par rapport à ce qu'on enseigne: le cours n'est pas entièrement fait en LVE
 - bilangue anglais allemand en 6 et 5^{ème} et ensuite euro espagnol
 - Bilan à demander à l'IG (suite à son rapport en 2006) avant de continuer à les développer.
 - Demander un bilan des euros aux profs de DNL.
 - Le mandat du Snes devrait être le suivant:
 1. Place des langues dans réforme: maîtrise des langues cibles, c'est de plus en plus difficile avec l'horaire actuel et il n'est pas acceptable que la DNL soit réservée aux L. Par ailleurs, la DNL ne doit pas être un pansement pour compenser pertes des heures de cours. Tous les élèves de toutes les séries doivent bénéficier de 3h de LV (ce qui serait aussi une réponse aux stages intensifs d'anglais).
 2. Les euros ne doivent pas être des classes mais des sections et sous conditions:
 - la DNL ne doit pas exister qu'en littérature et en L, comme le propose le projet ministériel
 - le recrutement des élèves doit favoriser la mixité sociale (et attirer des élèves, notamment en ZEP), d'autant qu'avec l'ouverture de la carte scolaire, elles peuvent servir de frein à la fuite des élèves
 - section euro bien pensées sont un moyen de donner de la mixité sociale, voire d'attirer des élèves dans des établissements difficiles, contrairement à une langue renforcée, notamment depuis ouverture carte scolaire
 - que les habilitations des profs de DNL soient dignes de son nom
- Il reste en suspens une question: la forme vers laquelle il faut tendre, en demandant un cadrage national:
- la DNL doit-elle plus ressembler à une langue renforcée, avec un enseignement plus centré sur la littérature et la civilisation du pays, à charge du prof de LVE (idée de la transformer en option)
 - la DNL doit-elle plutôt être enseignée dans une discipline commune à toutes les séries (ex: histoire-

géo, sport) ?

- la DNL peut-elle être envisagée comme une sorte de TPE ou de cours en co-animation ou de cours divisé en deux (1h par le prof de LV, 1h par le prof de DNL), dans lequel l'heure de LVE permet, notamment, l'accompagnement linguistique (donner les outils linguistiques ou aider à la fixation) ?

Le 4 pages LV 2009-2010 est sorti. Vous pouvez le télécharger ici :

<http://www.snes.edu/4-pages-Langues-Vivantes-2009-2010.html>